

**PROCES-VERBAL**  
**ASSEMBLEE GENERALE**  
**du 18 mars 2010 à La Sarraz**

Sont représentées, les communes de :

Allaman, Arnex-sur-Nyon, Aubonne, Bogis-Bossey, Buchillon, Chavannes-de-Bogis, Chavannes-des-Bois, Chésereux, Coinsins, Commugny, Corseaux, Crans-près-Céligny, Daillens, Dully, Echandens, Etoy, Eysins, Féchy, Genolier, Givrins, Grens, La Sarraz, Le Vaud, Lonay, Lully, Mauraz, Mex, Mont-sur-Rolle, Penthaz, Prangins, Rolle, Saint-Cergue, Saint-George, Saint-Oyens, Saint-Prex, Saint-Sulpice, Signy, Tannay, Trélex, Vaux-sur-Morges, Villars-Sainte-Croix

**Représentant un total de 154 voix sur 217**

Sont excusées, les communes de :

Begnins, Borex, Bursinel, Colombier, Coppet, Crassier, Eclépens, Founex, Gilly, Gimel, Gingins, La Rippe, Luins, Mies, Ormont-Dessus, Penthalaz, Vich

\*\*\*\*\*

**Ordre du jour**

1. *Introduction et contrôle des présences*
2. *Adoption du PV de l'AG du 10 décembre 2009*
3. *Comptes*
  - *Présentation*
  - *Rapport de la commission de vérification des comptes*
  - *Adoption et décharge au Bureau*
4. *Élection des membres de la commission de vérification des comptes 2010 – les communes de Mex, Mies et Mont-sur-Rolle sont proposées*
5. *Exposé de M. Ladner, Professeur à l'Idheap : « État des communes dans le canton de Vaud »*
6. *Exposé de M. Koenig, Directeur de l'Association des Communes Suisses : « Communes indépendantes, fondement de notre prospérité »*
  - *Prise de position par rapport à la résolution*
7. *Exposé de M. Leuba, Conseiller d'Etat : « L'autonomie communale, ses vertus et ses exigences »*
8. *Divers*

## Point 1. Introduction et contrôle des présences

**Mme Arn**, présidente, ouvre la séance à 20h15 en saluant l'assistance, membres, députés, communes non membres ainsi que la presse. Elle mentionne également les invités-conférenciers, M. le prof. Ladner, M. Koenig, et M. Leuba ainsi que les représentants du magazine « Affaires Publiques ».

**Mme Mischler**, municipale de La Sarraz, présente sa commune disant qu'elle est fière d'y accueillir l'AdCV. La Sarraz est officiellement et politiquement difficile à situer. Au pied du Jura, presque dans le Gros de Vaud, presque dans le Nord vaudois, elle fait néanmoins partie du district de Morges. A défaut de lac, les Sarrazins ont la Venoge, une magnifique forêt de buis (buis très demandé durant Pâques par les églises, surtout du côté de Lausanne. La Sarraz alimente donc la capitale sur le plan spirituel, la laissant s'occuper du plan matériel avec la péréquation...), Le Mormont, colline qui fait séparation avec la plaine de l'Orbe. Cette colline vient de passer à l'Histoire, non seulement pour la découverte exceptionnelle de centaines de fosses celtes, mais surtout par le fait que ce site unique en Europe est en passe d'être détruit par les creusages de la cimenterie.

Bref historique : En 1048, Adalbert de Grandson a construit un fortin sur le rocher dominant le défilé qui était un passage obligé pour les voyageurs allant d'Italie en France (route du sel et des armes). Ce fortin est devenu par la suite château, qui fut habité jusqu'en 1948, date du décès de la dernière châtelaine Mme Hélène de Mandrot. Lieu de manifestations culturelles, le château s'est vu décerner l'an passé le Label du Patrimoine européen pour sa valeur historico-culturelle par le ministre de la culture espagnole.

D'une superficie de 758 ha, La Sarraz compte aujourd'hui 2150 habitants. Sur son territoire, elle compte, en plus de deux exploitations de la roche, une blanchisserie industrielle traitant le linge hospitalier, un établissement horticole, plusieurs exploitations agricoles, différentes petites industries et de nombreux commerces. Elle possède également un établissement scolaire, une piscine (presque olympique) et un complexe sportif en pleine transformation.

Les défis de la municipalité à court terme concernent la réorganisation de tous les services et locaux communaux, de nouvelles constructions scolaires, la création d'un parking, le réaménagement du bourg et ses abords et la mise en séparatif des égouts.

## Point 2. Adoption du PV de l'AG du 10 décembre 2009

**Accepté sans commentaire avec remerciements à l'auteur**

## Point 3. Comptes

### • Présentation générale

**Mme Schoch**, trésorière, propose de passer rapidement sur la présentation des comptes, la séance risquant d'être relativement longue. Elle mentionne les « commissions extérieures », tant pour les jetons de présence que pour les frais de transport qui sont très au-dessus de budget. Avec la création des plates-formes Etat/Commune et de nombreuses autres représentativités, ce poste est largement dépassé. La rubrique « frais de déménagement » est nouvelle ; rien ne laissait supposer lors de l'élaboration du budget qui fallait prévoir un

déménagement. La rubrique « Participation des communes » affiche des entrées plus importantes que prévu et ceci grâce aux nouveaux membres et à l'action spéciale 2009. C'est pourquoi CHF 13'000.- ont été attribués au fond de réserve pour d'éventuelles actions spéciales. L'exercice affiche un total de **recettes** se soldant par un **excédent de produits** de **CHF 165'239.--** et de **charges ordinaires** de **CHF 150'467.35**, le résultat de l'exercice se montant à **CHF 2'052.49**. Les fonds de réserves affichent CHF 13'000.- pour les actions spéciales et CHF 52'000.- pour la réserve générale. Ce montant reste identique à l'an passé.

- **Rapport de la commission de vérification des comptes**

Le rapport des vérificateurs de comptes est ensuite lu par M. Eric Pantet, municipal de La Sarraz. La commission suggère de les accepter.

Les conclusions du rapport de la Fiduciaire Sofiger SA à Gland, organe de révision de l'AdCV, sont également lues par la trésorière. Ils sont trouvés conformes à la loi et aux statuts.

- **Adoption et décharge au Bureau**

La Présidente met aux voix les **comptes 2009**

**Accepté à l'unanimité**

La Présidente met aux voix la **décharge du Bureau et des vérificateurs**

**Accepté à l'unanimité avec 2 abstentions**

#### **Point 4. Élection des membres de la commission de vérification des comptes 2010**

Pour rester dans une logique « alphabétique » les communes de Mex, Mies et Mont-sur-Rolle sont proposées. Mies, commune absente ce soir, a transmis son acceptation par courriel. Mise aux voix de cette proposition.

**Accepté à l'unanimité**

#### **Point 5. Exposé de M. Ladner, Professeur à l'Idheap : « Etat des communes dans le canton de Vaud »**

**La Présidente** présente **M. Ladner** à travers un bref curriculum vitae disant qu'il est né à Zurich en 1958 et qu'il est professeur ordinaire depuis 2006 à IDHEAP (Institut de hautes études en administration publique et Membre d'une « Research commission »). Il a suivi une formation universitaire en sociologie, économie publique et sciences de la communication et des médias à l'Université de Zurich. Il est titulaire d'un doctorat en sciences humaines de cette même université depuis 1990 et d'une habilitation en sciences politiques de l'Université de Berne depuis 2002. Actuellement, il dispense des cours sur le fédéralisme et les cantons, sur la démocratie et la formation de l'opinion et sur les institutions politiques suisses en général.

**M. Ladner** donne une image vivante de la situation des communes, notamment en comparant les communes suisses avec celles du canton de Vaud, vu de l'extérieur. La situation n'est plus la même qu'il y a 40 ans. A l'époque, la tendance allait vers la décentralisation alors qu'aujourd'hui on tend à centraliser en créant des régions métropolitaines qui peuvent être en compétition l'une avec l'autre. Il évoque le nombre important de communes en Suisse, nombre très variable d'un canton à l'autre. Il aborde également la question des fusions de communes qui se sont multipliées de 1950 à aujourd'hui, passant de 3101 à 2596 en 2010. Il ressort également que le nombre de communes du canton de VD est plus élevé que la moyenne nationale. Chaque canton a ses spécificités que ce soit la taille des communes et la population, le nombre de communes par canton, l'organisation des administrations communales, les rémunérations, la charge de travail des exécutifs, les systèmes politiques, etc.... Même l'autonomie communale varie d'une région à l'autre, le canton de Vaud se situant loin derrière Zoug et Bâle Ville. Ses conclusions sont que :

- les réformes communales ont gagné de l'ampleur
- le soutien dans les milieux politiques augmente
- les citoyens sont moins réticents que l'on croit à l'idée de fusion
- des fusions entre deux petites communes ne vont pas résoudre les problèmes
- plus une commune est grande, plus elle peut profiter de son autonomie.

M. Ladner termine avec cette question : Est-ce que de grandes communes autonomes nécessitent aussi de grands cantons?

La présentation de M. Ladner se trouve sur le site [www.adcv.ch](http://www.adcv.ch) et donne tous les détails de ce brillant exposé.

## **Point 6. Exposé de M. Ulrich Koenig, Directeur de l'Association des Communes Suisses : « Communes indépendantes, fondement de notre prospérité »**

**La présidente** présente M. Koenig disant que l'Association des Communes Suisses, dont il est directeur, est l'organisation faîtière des communes de toute la Suisse. Elle a été fondée en 1953 en tant qu'association politiquement et confessionnellement neutre. Actuellement, plus des 70% de toutes les communes et villes sont membres de cette association. Vaud, pour sa part, ne compte que 29% de communes membres. M. König vient du canton de Berne, précisément de la commune de Jegenstorf où il est encore actuellement le « Gemeindepresident ». Avant d'accéder à la direction de l'association, il a été municipal pendant 10 ans et a également travaillé à la Confédération en qualité de secrétaire général de la commission pour la technologie et l'innovation.

**M. Koenig** dit vouloir évoquer, après avoir entendu le côté scientifique du sujet, le côté concret des municipalités, ces dernières étant à son avis la base du libéralisme et du bien-être. Il débute avec le concept de subsidiarité qui se trouve dans la constitution (cf. Art, 5a2 »), disant que beaucoup de problèmes sociaux aboutissent au niveau communal. Les lois sont cependant souvent votées à l'échelle fédérale. Il prend les cartes d'identités (« Swiss Heidi » avec signature électronique) pour exemple, avec une nouvelle loi qui est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2010 et qui centralise leur traitement. Mme Leuthard a mis ce projet en route sans consulter quiconque. Une initiative parlementaire lancée par l'Association des Communes Suisses auprès du Conseil National a permis de repousser de 2 ans sa mise en application. C'est là que les communes peuvent intervenir et faire valoir leurs droits constitutionnels, avant que la loi ne soit adoptée.

Il évoque ensuite l'article CF. Art. 50 concernant l'autonomie communale. Là également la loi devrait prendre en compte l'avis des communes si celles-ci se manifestent. Il prend pour exemple la carte journalière CFF pour les communes où la décision a été prise de l'augmenter de 15% (déjà augmentée de 15% en 2007) avec une limitation d'utilisation depuis 9 heures du matin seulement. Cette décision a été prise sans consultation aucune ni auprès des communes ni auprès des associations de communes.

Les thèmes en général sont devenus plus complexes et le système fédéral ne peut plus résoudre les problèmes à lui tout seul. C'est pourquoi l'action « tripartite » devient indispensable (communale, cantonale, fédérale). Il en conclut que la Confédération et les cantons doivent soutenir les communes avec des mesures pouvant être mises en œuvre dans un système de milice, moteur de l'innovation. Néanmoins, l'autonomie d'une commune ne se mesure pas à sa grandeur. Il connaît des petites communes de 200 habitants qui sont très autonomes. Combien même il existe une compétitivité fiscale entre les communes, il doit également exister un système de solidarité entre les plus riches et les moins riches.

La « stratégie de l'Association des Communes Suisses » défend une politique communale durable. Elle défend les intérêts des communes, principalement auprès de la Confédération et des cantons. Pour se faire, elle tend à renforcer les compétences communales et la position des communes dans le système fédéraliste.

Il conclut en disant qu'il ne faut pas uniquement avoir des exigences envers les communes mais également les soutenir. Il est dans le droit des communes de recevoir de la Confédération et des cantons un réel soutien et pas seulement des rapports d'experts. C'est ainsi que les communes pourront se fortifier. Les cantons défendent leurs intérêts à Berne, soit plus de 120 personnes pour 26 cantons. L'Association des Communes Suisses emploie 6 personnes. Malgré cet écart de forces, l'association est en train de revoir sa stratégie pour encore mieux défendre les intérêts des communes à l'échelle nationale. C'est possible si les moyens financiers suivent.

**La Présidente** se réfère aux cartes d'identité et explique que dans le canton de Vaud, les communes peuvent encore les fournir et ceci grâce à la démarche des communes et au canton qui a entendu ses souhaits.

**M. Koenig** estime que la situation est temporaire et que le 1<sup>er</sup> janvier 2012 le canton devra se soumettre à la loi Fédérale.

La présentation de M. Koenig se trouve sur le site [www.adcv.ch](http://www.adcv.ch).

- **Prise de position par rapport à la résolution de l'Association des Communes suisses**

Afin de soutenir l'action de l'Association des Communes suisse, la **présidente** propose, au nom du comité, de soutenir leur « résolution pour des communes fortes ». Elle met cette proposition aux voix

<b>Accepté à l'unanimité moins 2 abstentions</b>
--

**Point 7. Exposé de M. Leuba, Conseiller d'État : « L'autonomie communale, ses vertus et ses exigences »**

**M. Leuba** remercie l'assemblée de lui donner l'opportunité de s'exprimer. Après les interventions précédentes, il souhaite modifier son exposé et commenter ce qu'il a entendu.

Au sujet des papiers d'identité, il tient à préciser que la loi fédérale impose des cartes d'identité biométriques dès le 1.1.2012. Il est dès lors impossible que les communes continuent à se charger de l'établissement de ces cartes car l'investissement pour la saisie biométrique des données est important. Le Conseil d'État vaudois a souhaité décentraliser cette tâche et a l'intention de la confier aux préfectures. Si la loi devait changer, la position de Conseil d'État serait revue.

Concernant l'analyse du Prof. Ladner, qu'il a trouvée très intéressante, il fait le constat suivant concernant la qualité des rapports Berne et Vaud : ils sont jugés moyennement bons par Vaud. Il faut comprendre que « moyennement bon » dans le canton veut dire « gut » à Berne. Plaisanterie mise à part, il estime que, pour faire une analyse complète de l'autonomie d'une commune, il faut étudier d'abord son histoire, sa culture, qui sont des éléments qu'il n'est pas possible d'encadrer par des normes. C'est pourquoi il estime que les chiffres montrés par le Prof. Ladner doivent être tempérés car il est risqué de tirer des conclusions d'éléments scientifiques sans tenir compte des aspects subjectifs. Comparer une commune avec une autre équivaut à comparer une pomme avec une poire. Le canton de Glaris a été mentionné comme exemple d'un canton qui a passé de 27 communes à 3. Qui pourrait imaginer ça dans le canton de VD !. Impensable ! L'attachement des gens à leur commune est important.

L'étude du Prof. Ladner a également montré que les communes se sentent de moins en moins autonomes et de moins en moins compétentes. Il cite M. Delamuraz qui disait : « Quand je juge, je m'effraie, quand je compare, je me rassure ». Il dit s'être trouvé à Cannes le matin même à un congrès sur l'évolution urbaine des villes européennes. Env. 20'000 congressistes y participaient et il a également été question de manque d'autonomie de communes en France. Ce congrès illustre bien les propos de M. Ladner au sujet de la concurrence culturelle, sportive et économique. Il est aujourd'hui constaté qu'il y a une gestion des régions économiques et sociales qui correspond au mode de vie des gens ce qui devient un problème politique important. Des instruments sont mis en place mais il entend souvent la critique que les agglomérations prennent trop de poids par rapport aux petites communes. Le canton doit veiller à ce que la cohésion des communes n'éclate pas car, ce qui fait la force du canton, c'est justement sa complémentarité. La compétence des agglomérations met cette cohésion en danger. Il est donc du devoir du canton de conduire les opérations et veiller au développement équilibré et harmonieux de l'ensemble des régions. Il dit faire partie d'un groupe d'agglomération et a pu constater que chaque représentant souhaite développer sa propre commune urbaine sans se préoccuper des communes rurales. C'est pourquoi le canton doit jouer un rôle important de cohésion.

Il admet que les problèmes économiques et sociaux doivent être au plus près du citoyen dans le bassin lémanique qui possède un dynamisme que même les Zurichois envient parfois. Mais ce dynamisme doit porter des fruits pour l'ensemble du canton.

Il évoque encore brièvement les vertus de l'autonomie et ses exigences. Liberté doit être donnée aux communes de choisir les orientations et projets qu'elles sont prêtes à financer et à proposer à leurs citoyens. Il est utopique de vouloir offrir la même chose à tout le monde. Pour exemple, Renens n'a pas les mêmes besoins sociaux que Nyon. Quant aux exigences, lorsque l'autonomie n'est pas exploitée, elle finit par disparaître. Le canton doit alors combler ce que la commune n'a pu ou su mettre en place pour satisfaire les souhaits des citoyens. Il en profite pour féliciter l'AdCV et l'UCV pour avoir su faire valoir l'intérêt des communes dans des discussions avec le canton.

Une autre exigence qui ne va pas dans le même sens que le discours de M. Koenig concerne les fusions. Il estime qu'une fusion n'est pas un but en soi mais il ne fait aucun doute qu'une petite commune telle que Goumoens-le-Jux n'a pas la possibilité d'être une autorité politique de proximité. Les petites communes doivent trouver le moyen de rester une autorité communale. Donc, les fusions représentent un outil. Mais les associations de communes également. Il encourage donc les communes à choisir l'un ou l'autre moyen, ou les deux. Il se dit persuadé que le futur verra apparaître de nouvelles associations de communes et/ou des fusions.

M. Leuba termine avec les subventions cantonales, disant qu'il y a risque que le canton finisse par décider à la place des communes qu'il subventionne, car il n'est pas possible de fixer un financement sans fixer les compétences. C'est une richesse mais également une exigence.

**M. Perren**, syndic de Dully, se réfère à la convention votée pour des communes fortes mais souhaite savoir ce qu'est une commune forte.

**M. Ladner** estime qu'une commune forte est une commune qui peut s'adapter à ses besoins, qui peut prendre des décisions dans beaucoup de secteurs, qui peut faire des choix et s'organiser à sa convenance. C'est également une commune qui a beaucoup de prestations à offrir à ses citoyens C'est aussi un argument pour fusionner. Une petite commune a certes moins de problèmes qu'une grande commune, mais cette dernière est plus forte. Néanmoins, la solidarité est importante. Mais quand est-ce qu'une commune moins riche est soutenue ? Sur quelle base ? La question reste délicate et c'est le gros problème des péréquations pour satisfaire chacun. La question à se poser également : Pourquoi une commune est pauvre ? Parce qu'elle n'est pas responsable ? Elle est mal gérée ?

Pour **M. Koenig**, une commune forte doit pouvoir assurer le service public pour le citoyen. Pour mettre en place un système de milice, la commune doit en avoir les moyens financiers. Une commune forte doit également savoir innover. Il faut également aider les communes à devenir fortes en mettant à leur disposition des outils de gestion. L'Association de Communes Suisses projette de développer un programme informatique de gestion qu'elle mettra à la disposition de ses membres. Une commune doit pouvoir s'adapter à de nouvelles exigences et à de nouveaux outils. L'association offre des cours de gestions communale qui devraient (autre projet de l'association) aboutir à un certificat de gestion communale et former ainsi des spécialistes.

Pour **M. Leuba**, une commune forte est une commune qui peut assumer les compétences exigées et qui a également la compétence de faire des choix. Ceci relève d'une politique de proximité.

**La présidente** estime qu'il y a malgré tout de grandes disparités entre les communes. Il est constaté que les grandes communes ont tendance à empiéter sur l'autonomie des petites. Lorsque la ville centre met en place une politique particulière, elle veut l'imposer aux petites communes.

## Point 8. Divers

Parole est donnée au délégué de la Commission Police et Sécurité de Terre Sainte, **M. Patrick Simon**, pour résumer la séance d'information qui a eu lieu le jour même à Yverdon.

**M. Simon** explique que les communes ont le choix entre :

- Opter pour une police accréditée
- Rejoindre une police municipale
- Rejoindre la police cantonale.

Les communes auront toujours la possibilité de souscrire des contrats de prestations ; elles recevront 2 pts d'impôt.

Une nouveauté importante est à noter : que ce soit la police cantonale ou la police municipale, elles auront les mêmes compétences.

Globalement, la police ne devrait pas coûter plus cher qu'actuellement. Le coût du contrat de prestations ne changera pas jusqu'à l'application de la nouvelle loi. Il est néanmoins difficile aujourd'hui de connaître les coûts réels de ces prestations. En 1997, il était question de Police 2000. Depuis, 13 ans se sont écoulés ! Il est à noter qu'une association s'est créée pour les communes qui ont opté pour des prestations. Elle est chargée d'étudier, conjointement avec l'État, la meilleure péréquation à mettre en place.

**M. Bilardo**, syndic de Trélex, remercie l'Association des Communes Suisses pour leur réaction concernant les cartes journalières des CFF. Il dit avoir également apprécié la lettre de l'UCV qui manifeste son désaccord. Concernant la réforme policière, cette opération n'est neutre que pour le canton mais pas pour les communes qui devront payer plus que les 2 pts d'impôt. Trente millions sont versés à la police cantonale qui proviennent de la péréquation. Donc, il n'est pas possible d'affirmer que la démarche ne coûtera pas plus cher.

**La présidente** explique que les trente millions faisaient partie de l'accord initial. Globalement, l'accord est neutre pour l'ensemble des communes, mais il peut y avoir des communes gagnantes et d'autres perdantes. La bascule des 2 pts permet aux communes de financer leur police. Le montant à recevoir par chaque commune est d'autant plus grand que la valeur de son point d'impôt est élevée.

**M. Leuba** répond qu'en prenant toutes les communes du canton, l'opération est neutre. En prenant les communes individuellement, certaines gagneront, d'autres perdrons. Les accords étaient clairs pour l'ensemble des communes et pour le canton. Une commune avec un point d'impôt très fort n'arrivera peut-être pas à la somme basculée en faveur des communes.

**M. Bilardo** souhaite connaître la position de l'AdCV concernant les cartes CFF.

**La présidente** répond que le comité de l'AdCV a décidé de ne pas intervenir, estimant qu'il n'est pas dans les attributions des communes de procéder à la vente de billet.

**M. Beck**, se référant à la police, se rappelle qu'il fut un temps où il y avait une gendarmerie vaudoise et chaque commune en bénéficiait. Le canton finançait la sécurité publique. Puis, certaines plutôt grandes communes ont voulu leur propre service sécuritaire mais n'ont, finalement, pas voulu payer seules leurs prestations. Si les communes étaient vraiment attachées à leur autonomie, elles ne devraient pas réclamer une solidarité et faire passer tout le monde à la caisse. Il n'est pas juste de payer pour la sécurité publique au niveau communal. C'est une affaire de principe d'État.

**M. Leuba** estime que donner les mêmes compétences à la police communale que cantonale n'est pas dans la même ligne que de dire « les communes paient ». Soit elles assument, soit elles font un contrat de prestations négocié avec la police cantonale. Cela s'appelle l'autonomie communale et le contrat peut même être dénoncé. Dans le même temps, 2 pts d'impôt sont basculés du canton aux communes, démarche qui se fait pour la première fois. Les compétences cantonales sont sacrifiées au bénéfice des compétences communales.

Les questions étant terminées, la **présidente** remercie tous les intervenants et donne la parole à Mme Mischler qui invite l'assemblée à boire le verre de l'amitié.

La séance est levée à 22h20

Verbaliste : Suzanne Schaerrer